
Naissance et disparition des entités économiques :

une analyse statistique du cas belge

par *Didier Van Caillie*
Licencié en Administration des Affaires

I. — LA RENAISSANCE DE L'ESPRIT D'ENTREPREISE, PHÉNOMÈNE DES ANNÉES '80.

«Souvent mis au banc des accusés au cours des années '70 et au début des années '80, le chef d'entreprise est aujourd'hui rétabli dans la considération générale ; la fin de cette décennie [des années '80] se caractérise essentiellement, sur le plan économique, par un profond changement des mentalités à l'égard des entrepreneurs et de l'entrepreneuriat. Le «patron» est maintenant estimé pour son esprit d'initiative, son investissement matériel et personnel, sa contribution au bien-être de la communauté» (1) : ainsi s'exprimait la journaliste Irène DEKELPER en guise d'introduction à la seconde édition de l'ouvrage d'information «Partir Gagnant» que la Fondation Roi Baudouin consacre aux aides en tous domaines que les entrepreneurs débutants peuvent obtenir en Région Francophone.

(1) *Fondation Roi Baudouin : «Partir Gagnant — Comment et avec qui concrétiser son projet d'entreprendre ?» — Collectif d'auteurs — Editions ACADEMIA — 2e édition — 1989 — 213p.*

Poursuivant son raisonnement, DEKELPER estime que «l'ampleur du phénomène «création d'entreprises» est évidemment le corollaire de cette image de marque rafraîchie du patron. Jamais sans doute, depuis les Golden Sixties, l'on n'avait vu tant de jeunes s'intéresser à l'entreprise et à l'acte d'entreprendre. La PME fait aujourd'hui recette ; le monde politique, les milieux économiques, l'enseignement se sont mis au diapason.»

L'acte d'entreprendre sortait ainsi d'une période troublée, divisée en 4 phases successives par le ministre Eyskens, dans un fascicule qu'il consacrait, lorsqu'il était encore ministre des Finances, au redressement économique et financier de la Belgique au cours des années '80 : il distinguait ainsi :

- «1. les années d'argent que furent les années cinquante, qui permirent la reconstruction et le redressement économique rapide de la Belgique» ;
- «2. les années d'or que furent les années soixante, une période unique dans l'histoire économique de notre pays et de l'Europe, caractérisée par une croissance économique qu'on n'avait jamais connue et par une profonde mutation industrielle, une période pendant laquelle l'Etat-Providence fut largement étendu dans tous ses aspects» ;
- «3. vint alors la crise, à partir du début des années septante, que l'on peut nommer «les années de plomb», accompagnée de l'effondrement de la rentabilité de l'industrie, des fermetures d'entreprises, de la croissance dramatique du chômage, de l'explosion des dépenses et de la dette publique, de l'apparition de taux d'inflation élevés et de hauts taux d'intérêts et d'un déficit croissant du compte courant de notre balance des paiements» ;
- «4. les difficultés s'accumulèrent dans l'Europe entière tant et si bien qu'au début des années quatre-vingt, sous l'influence d'une prise de conscience générale de la crise, les conditions politiques furent réunies pour mener une politique de redressement. Nous pouvons parler de la décennie des «années d'ajustement» (1).

(1) *Ministère des Finances : «Le redressement des années 80. La politique économique et financière 1982-1987» — Bruxelles — 1988.*

Au cours des années '50 et plus encore, au cours des années '60, on assiste donc à une perte de prestige lente et progressive de l'image de l'entrepreneur et de son rôle dans le processus d'innovation et de croissance économique. Le manque de vocation d'entrepreneurs se traduit notamment, au cours de ces années, par une diminution progressive du nombre d'indépendants, diminution qui inquiéta peu de monde car, ainsi que le soulignent ALBERT et FERNIOT (1), «la concentration progressive des entreprises et des appareils gouvernementaux en Europe serait un facteur décisif d'efficacité économique et d'amélioration du niveau de vie».

(1) *ALBERT M., FERNIOT J. : «Les vaches maigres» — Editions Gallimard — Paris — 1975.*

En 1977, EGGENS (1), dans un article publié dans la très sérieuse Revue Française de Gestion, estime que «l'entrepreneur est un personnage historique malchanceux, (...) aujourd'hui contesté de toutes parts», et dont le rôle dans les processus de planification et de décision collective est en constante diminution.

(1) *EGGENS M. : «Destin politique de l'entrepreneur» — Revue Française de Gestion — 1977.*

Pourtant, à peu près à la même époque, MACRAE (1) prévoit l'arrivée d'une nouvelle révolution entrepreneuriale, due essentiellement au déclin prévisible du «big business», du capitalisme d'Etat, du manager bureaucrate, du manager technocrate et à la montée en puissance des entrepreneurs.

(1) *MACRAE N. : «The coming entrepreneurial revolution : a survey» — The Economist — N° 25 — 1976 — pp 41-65. MACRAE N. : «La nouvelle révolution entrepreneuriale» — Revue Française de Gestion — N° 16 — Juin-Août 1978.*

Et effectivement, «l'arrivée de la crise provoqua aux Etats-Unis, dès la fin des années '70, un mouvement en faveur d'une nouvelle reconnaissance du rôle de l'entrepreneur, mouvement qui s'étendit rapidement à l'Europe. Le ralentissement de la productivité dans les années '70 avait en effet attiré l'attention sur le rôle de la gestion et de l'entrepreneur, sources d'une nouvelle croissance» (1).

(1) BRAGARD L., VAN CAILLIE D., PELZER E. : «Entreprendre en '89» — in *Fondation Roi Baudouin : «Partir Gagnant — Comment et avec qui concrétiser son projet d'entreprendre ?» — Collectif d'auteurs — Editions ACADEMIA — 2e édition — 1989 — 213 p.*

Le ralentissement de la productivité et de la croissance fut attribué par divers auteurs au fait que les grandes entreprises sont peu disposées à se lancer dans de nouveaux risques industriels. SHAPIRO (1) voit deux explications à ce comportement des grandes entreprises :

- ces entreprises ne sont pas intéressées par tous les risques potentiellement profitables, mais seulement par ceux dont le profit espéré a un impact économique minimum sur l'entreprise ;
- par ailleurs, une entreprise, en grandissant et en vieillissant, s'intéresse moins au monde incertain des nouveaux produits et des nouvelles activités, et est dès lors plus soucieuse de maintenir les lignes de production existantes et de se doter d'une organisation bureaucratique pour faciliter la gestion.

Dès lors, l'entrepreneur, homme d'entreprise, preneur de risque, coordinateur, initiateur d'activités nouvelles, se voyait offrir l'occasion de jouer à nouveau un rôle de tout premier plan.

(1) in BACKMAN J. ed : «Entrepreneurship and the outlook for America» — *The Free Press — New York — 1983.*

II.— L'ENTREPRENEUR, ESSENTIELLEMENT UN PRENEUR DE RISQUES ET UN COORDINATEUR (1).

«Quelle que soit la façon dont il est défini, l'entrepreneur joue un rôle clé dans la création d'une nouvelle entreprise et est donc un moteur majeur de la croissance économique. Les économistes ont, depuis longtemps, compris l'importance du rôle de l'entrepreneur ; au début du 19^e siècle, SAY soulignait déjà que l'entrepreneur «est le pivot autour duquel tout tourne» car il «rassemble les facteurs de production, en assure une gestion continue et en assume le risque».

(1) Cette section s'inspire fortement des idées déjà exprimées dans : BRAGARD L., VAN CAILLIE D. : «Création d'entreprise et dynamisme innovant», *Cahiers d'Economie, Fascicule I, Département de Droit et des Sciences Economiques, pp 40-65, Centre Universitaire de Luxembourg, 1989.*

Au siècle précédent déjà, CANTILLON voyait l'entrepreneur comme achetant des ressources à un prix «certain» et vendant un produit à un prix «incertain». L'entrepreneur se voyait ainsi attribuer une fonction unique : le fait d'assumer un risque non assurable.

Selon MANSFIELD (1), les économistes ont souvent agi sur la base d'hypothèses extrêmement simples concernant l'organisation de la firme : ainsi, ils ont souvent sup-

(1) in BACKMAN J. ed : «Entrepreneurship and the outlook for America» — *The Free Press — New York — 1983.*

posé l'existence dans chaque firme d'un entrepreneur qui exerce un contrôle sur les activités de la firme, qui décide si la firme doit poursuivre son existence, qui fixe le ou les prix à accepter, qui décide si la production et la capacité globale de la firme doivent être augmentés ou diminués. L'entrepreneur est dans ce cas le «lieu géométrique de la prise de décision au sein de la firme».

Dans la réalité, ce concept d'organisation n'est pas iréaliste dans beaucoup de cas. Des millions d'entrepreneurs, dans des petites ou moyennes entreprises, satisfont plus ou moins à cette définition de l'entrepreneur. Mais pour les sociétés plus importantes, ce concept semble trop restreint, car dans la plupart des cas, il n'y a pas un seul et unique entrepreneur et il est difficile de savoir exactement où, comment et par qui exactement les décisions sont prises.

Dans un des premiers ouvrages de réflexion consacré au renouveau de l'esprit d'entreprise aux Etats-Unis, «The entrepreneurship and the outlook for America», publié en 1983 en hommage à BACKMAN, SHAPIRO (1) décrit comme suit la façon dont la relation entre l'entrepreneur et la société d'une certaine taille est perçue dans la littérature : «le premier cité est l'individualiste qui défriche un nouveau territoire, qui lance de nouveaux départs et qui rêve de nouveaux rêves, mais qui ne peut pas mettre en place le monde ordonné et régulé de la civilisation qui va le suivre. De façon similaire, alors que la grosse entreprise a besoin des initiatives, des énergies et de la vision créatrice de l'entrepreneur, elle ne peut pas vivre avec lui». Mais, poursuit SHAPIRO, cette façon de voir est un mythe : «avec du travail, de l'imagination, de la sensibilité et de l'intelligence, l'entreprise existante et l'entrepreneur peuvent coexister, satisfaire des besoins multiples et promouvoir leurs ambitions mutuelles. L'entrepreneur peut, pour son plus grand bien, être »l'agent du changement non-violent« que beaucoup d'entreprises attendent».

(1) in BACKMAN J. ed : «Entrepreneurship and the outlook for America» — *The Free Press — New York — 1983.*

En fait, à la base, l'entrepreneur perçoit un besoin et rassemble ensuite la main d'oeuvre, les matières premières et le capital requis pour rencontrer ce besoin : KILBY (1) résume comme suit son rôle : «l'ensemble de tous les rôles possibles de l'entrepreneur englobe la perception des opportunités économiques, les innovations techniques et opérationnelles, la maîtrise des ressources rares, la responsabilité du management interne et de l'avenir externe de la firme dans tous ses aspects... Obtenir le financement pour adapter les techniques et l'organisation, maximiser la productivité des facteurs de production et minimiser le coût unitaire, découvrir et improviser des substituts aux connaissances et matières premières non disponibles : toutes ces tâches de production représenteront plus souvent qu'à leur tour la fonction entrepreneuriale essentielle dans la modernisation de l'entreprise du 20^e siècle».

(1) in BACKMAN J. ed : «Entrepreneurship and the outlook for America» — *The Free Press — New York — 1983.*

Selon BACKMAN (1), au cours des années '60 et '70, «le rôle essentiel de l'entrepreneur s'estompa sous l'effet de trois facteurs :

- la croissance des grandes entreprises entraîna la séparation de la possession du capital de l'entreprise et de la fonction de gestion ;

- à la suite des économistes keynésiens, l'accent fut porté sur la demande au détriment de la production et de l'offre ;
- l'accent, dans l'économie américaine notamment, évolua de « Comment créer une large production ? » à « Comment écouler une large production ? ».

(1) in BACKMAN J. ed : « Entrepreneurship and the outlook for America » — The Free Press — New York — 1983.

Quant à la nouvelle reconnaissance du rôle de l'entrepreneur qui se dessina, aux Etats-Unis dès le milieu des années '70 puis en Europe, BACKMAN l'explique par la conjonction de cinq éléments :

- le ralentissement de la productivité dans les années '70 attira l'attention sur le rôle de la gestion et de l'entrepreneur ;
- les taux d'imposition élevés furent de plus en plus perçus comme un facteur limitant l'incitation à entreprendre ;
- le ralentissement du taux de croissance économique a mis en évidence l'importance de nouvelles sources de croissance et d'innovation ;
- la sur-réglementation fut reconnue comme un obstacle à l'apparition de nouvelles firmes ;
- l'accent mis sur l'offre entraîna un renouveau pour la question « Comment obtenir une production importante ? » et dès lors pour le rôle de l'entrepreneur.

Mais ce renouveau de l'esprit d'entreprise se marque-t-il déjà dans les chiffres en Belgique ? Et se marque-t-il de façon uniforme dans tous les arrondissements ? C'est ce que nous allons tenter d'analyser dans la section suivante.

III.— UNE ANALYSE STATISTIQUE DU NOMBRE DES CREATIONS ET DISPARITIONS D'ENTITES ECONOMIQUES EN BELGIQUE.

III.1.— Les données utilisées.

Les résultats présentés ici sont tirés d'une étude doctorale entreprise actuellement à la Faculté d'Economie, de Gestion et de Sciences Sociales de l'Université de Liège, étude consacrée à la prévention des faillites parmi les Petites et Moyennes Entreprises, étude entreprise en collaboration avec le Centre de Recherches et de Documentation PME de cette même Faculté.

Les chiffres présentés ci-après sont le fruit de procédures de comptage informatique personnelles, appliquées à des données qui nous furent aimablement fournies par l'Administration de la TVA, données reprenant quelques informations à caractère économique (code sectoriel NACE, code INS, statut juridique, année d'affiliation) pour l'ensemble des assujettis (personnes physiques et sociétés) à la TVA.

Un code de radiation ou d'affiliation permet en outre de savoir si l'entité économique renseignée est toujours en activité ou si elle a cessé ses activités (par exemple, par suite d'une faillite, d'un concordat, d'une reprise, d'une fusion ou par simple abandon d'activité) ; il ne nous est cependant pas possible de savoir pour quel motif une entité économique radiée aurait cessé ses activités.

Enfin, avant de présenter plus en détail ces résultats, il est toutefois utile de rappeler qu'un changement de statut juridique est comptabilisé comme une radiation et une

création d'entreprise, qu'il en va de même le plus souvent en cas de cession d'une entreprise et qu'une scission d'entreprises en entités distinctes engendre aussi une ou plusieurs créations d'entreprises dans les fichiers de la TVA» (1).

(1) BRAGARD L., VAN CAILLIE D., PELZER E. : « Entreprendre en '89 » — in Fondation Roi Baudouin : « Partir Gagnant — Comment et avec qui concrétiser son projet d'entreprendre ? » — Collectif d'auteurs — Editions ACADEMIA — 2e édition — 1989 — 213 p. — p. 22.

III.2.— Analyse de l'ancienneté des affiliés à la TVA toujours en activité, de 1972 à 1989.

Les chiffres présentés ici reprennent l'évolution du nombre d'affiliés au Registre de la TVA (personnes physiques et affiliés à caractère de société), affiliés toujours en activité en janvier 1990, en fonction de l'année de leur enregistrement dans les registres de cette Administration :

Ancienneté	Nombre d'entreprises	Pourcentage
Plus de 15 ans	207 688	33,7 %
De 11 à 15 ans	65 268	10,6 %
De 6 à 10 ans	105 225	17,1 %
5 ans	31 010	5,0 %
4 ans	36 397	5,9 %
3 ans	45 375	7,4 %
2 ans	57 006	9,3 %
1 an ou moins	67 139	10,9 %
	615 108	100,00 %

Un tiers du parc entrepreneurial belge a donc plus de 15 ans ; un autre tiers de ce parc entrepreneurial est enregistré depuis plus de 5 ans et moins de 15 ans ; enfin, le dernier tiers de ce parc a moins de 5 ans : ces chiffres reflètent donc la jeunesse relative du parc entrepreneurial belge.

Les chiffres des nouvelles inscriptions au cours des dernières années est incontestablement en forte croissance ; il faut cependant garder à l'esprit qu'il s'agit ici de croissance nette, puisque les entreprises créées au cours de ces dernières années et qui ont depuis cessé leurs activités (et ont donc été radiées de ces registres) ne sont pas comptabilisées dans ces statistiques.

A l'instar de ses voisins européens et de ce qui se passe aux Etats-Unis, le renouveau de l'esprit d'entreprise se marque également dans les chiffres descriptifs du paysage entrepreneurial belge.

III.3.— L'évolution du nombre d'enregistrements dans les registres de la TVA, de 1972 à 1989.

Sont présentés ici les chiffres du nombre de nouvelles entités économiques enregistrées par l'Administration de la TVA, de 1972 à 1989.

Années	Enregistrements
1972	8 546
1973	9 135
1974	9 792
1975	9 953
1976	11 723
1977	13 393
1978	15 130
1979	15 069

Années	Enregistrements
1980	15 727
1981	17 075
1982	19 610
1983	23 794
1984	29 019
1985	31 010
1986	36 397
1987	45 375
1988	57 006
1989	65 111

Une remarque s'impose à la lecture de ces chiffres : il s'agit de l'impressionnante croissance du nombre des nouveaux enregistrements, principalement depuis 1985. + 17,3 % de 1985 à 1986, + 24,6 % de 1986 à 1987, + 25,6 % de 1987 à 1988 et + 14,2 % de 1988 à 1989 : le renouveau de l'esprit d'entreprise s'est donc essentiellement manifesté, au niveau du taux de croissance annuel, au cours des années 1987 et 1988, 1989 marquant le ralentissement de cette croissance ; toujours est-il qu'en 1989, deux fois plus de nouvelles entités économiques étaient créées qu'en 1985 et 6 fois plus qu'en 1975.

III.4. — L'évolution par arrondissement administratif des affiliations à la TVA (source : TVA et calculs personnels).

Sont présentés ici les chiffres du nombre d'affiliés en activité au terme des années 1985, 1987 et 1989, et toujours en activité aujourd'hui, de même que l'évolution, en pourcentage, de ce nombre entre 1985 et 1989 (1), et ce par arrondissement administratif (2) :

- (1) A noter que pour 698 assujettis, il n'a pas été possible de déterminer avec précision et certitude leur localisation exacte.
- (2) Il ne s'agit pas ici du nombre d'entités économiques en activité à la fin des années '85 ou '87 dans chaque arrondissement administratif, car pour obtenir ce chiffre il faudrait rajouter au nombre présenté ici le nombre d'entités économiques radiées au cours des années qui ont suivi l'année sur laquelle porte la statistique ; le chiffre présenté ici reflète en fait l'ancienneté du parc entrepreneurial de chaque arrondissement, en prenant en compte en fait deux phénomènes : le nombre de créations d'activités nouvelles et le nombre d'entités économiques aujourd'hui disparues pour chacun de ces arrondissements.

	1985	1987	1989	Ecart
Anvers	34 698	42 563	54 282	+ 56 %
Malines	11 267	13 328	16 212	+ 43 %
Turnhout	14 364	17 092	21 312	+ 48 %
Province d'Anvers	60 329	72 983	91 806	+ 52 %
Bruxelles Capitale	41 921	54 217	74 125	+ 77 %
Hal-Vilvorde	20 500	24 338	29 856	+ 45 %
Louvain	16 516	19 328	23 781	+ 44 %
Nivelles	11 883	15 015	19 811	+ 68 %
Province du Brabant	90 820	112 898	147 573	+ 62 %
Bruges	12 947	15 328	18 719	+ 44 %
Dixmude	3 541	3 965	4 539	+ 28 %
Ypres	6 199	6 950	7 972	+ 28 %
Courtrai	13 235	15 565	18 866	+ 43 %
Ostende	6 419	7 631	9 338	+ 45 %
Roulers	7 523	8 661	10 391	+ 38 %
Tielt	6 080	6 843	7 842	+ 29 %
Furnes	3 212	3 715	4 426	+ 38 %
Flandre-Occidentale	59 156	68 658	82 093	+ 39 %

	1985	1987	1989	Ecart
Alost	10 862	12 627	15 229	+ 40 %
Termonde	7 811	9 090	10 997	+ 41 %
Eeklo	4 254	4 799	5 569	+ 31 %
Gand	21 400	25 085	30 783	+ 44 %
Audenaerde	5 475	6 228	7 381	+ 35 %
Saint-Nicolas	9 170	10 705	12 928	+ 41 %
Flandre-Orientale	58 972	68 534	82 887	+ 41 %
Ath	3 466	4 006	4 794	+ 38 %
Charleroi	12 304	15 331	20 393	+ 66 %
Mons	7 044	8 612	11 014	+ 56 %
Mouscron	2 628	3 130	3 976	+ 51 %
Soignies	5 633	6 744	8 413	+ 49 %
Thuin	5 460	6 536	8 104	+ 48 %
Tournai	5 844	6 869	8 295	+ 42 %
Province du Hainaut	42 379	51 228	64 989	+ 53 %
Huy	3 666	4 474	5 693	+ 55 %
Liège	18 428	23 174	30 531	+ 66 %
Verviers	13 081	15 294	18 459	+ 41 %
Waremmé	2 795	3 307	4 033	+ 44 %
Province de Liège	37 970	46 249	58 716	+ 55 %
Hasselt	12 970	15 465	19 490	+ 50 %
Maaseik	7 314	8 714	11 097	+ 52 %
Tongres	7 828	8 995	10 883	+ 39 %
Province du Limbourg	28 112	33 174	41 470	+ 48 %
Arlon	1 803	2 082	2 509	+ 39 %
Bastogne	3 013	3 422	3 972	+ 32 %
Marche en Famenne	2 951	3 449	4 140	+ 40 %
Neufchâteau	3 594	4 099	4 853	+ 35 %
Virton	2 119	2 437	2 892	+ 36 %
Province du Luxembourg	13 480	15 489	18 366	+ 36 %
Dinant	5 041	5 981	7 255	+ 44 %
Namur	9 750	11 977	15 266	+ 57 %
Philippeville	2 665	3 195	3 989	+ 50 %
Province de Namur	17 456	21 153	26 510	+ 52 %

Les arrondissements caractérisés par le plus fort esprit entrepreneurial, mesuré en terme de nombre d'entités économiques inscrites dans ces arrondissements, sont sans conteste Bruxelles-Capitale, Anvers, Gand et Liège.

L'analyse du développement de l'esprit d'entreprise par province, entre 1985 et 1989, fait ressortir une forte croissance générale, quoique inégalement répartie. La Province du Brabant notamment a connu une très forte croissance du nombre d'inscrits toujours en activité aujourd'hui : + 62 % Elle est suivie par les Provinces de Liège (+ 55 %), du Hainaut (+ 53 %), d'Anvers (+ 52 %) et de Namur (+ 52 %).

Au niveau des arrondissements, l'attrait de Bruxelles-Capitale et de ses proches environs est manifeste : la croissance pour Bruxelles-Capitale est de 77 % et celle de Nivelles de 68 % ; les autres croissances les plus importantes sont à signaler dans des arrondissements caractérisés par la présence d'une grande ville ou d'un chef-lieu de Province : Charleroi et Liège (+ 66 %), Namur (+ 57 %), Anvers et Mons (+ 56 %), Huy (+ 55 %).

III.5. — L'évolution par arrondissement administratif du nombre de sociétés enregistrées à l'Office de la TVA (source : TVA et calculs personnels).

De façon plus restrictive, il nous a paru particulièrement intéressant d'analyser l'évolution du nombre d'entreprises ayant revêtu l'une ou l'autre des formes juridiques prévues par le législateur, et de comparer ces chiffres avec ceux des radiations de ces mêmes types d'entreprise,

de façon à dégager d'une part une manifestation du renouveau de l'esprit d'entreprise au sein des entreprises, et d'autre part de mesurer la proportion exacte des abandons d'activité en comparaison avec les créations d'activité nouvelle.

Sont dès lors présentés ici, dans un premier temps, les chiffres du nombre d'assujettis à la TVA, ayant pris une forme de société, au terme des années 1985, 1987 et 1989, par arrondissement administratif. Il n'est donc pas tenu compte, dans ces chiffres, des personnes physiques (1).

(1) *A nouveau, il ne s'agit pas ici du nombre d'entités économiques en activité à la fin des années '85 ou '87 dans chaque arrondissement administratif, car pour obtenir ce chiffre il faudrait rajouter au nombre présenté ici le nombre d'entités économiques radiées au cours des années qui ont suivi l'année sur laquelle porte la statistique ; le chiffre présenté ici reflète en fait l'ancienneté du parc entrepreneurial de chaque arrondissement, en prenant en compte en fait deux phénomènes : le nombre de créations d'activités nouvelles et le nombre d'entités économiques aujourd'hui disparues pour chacun de ces arrondissements.*

	1985	1987	1989	Ecart
Anvers	15 463	19 080	24 734	+ 60 %
Malines	3 521	4 291	5 440	+ 55 %
Turnhout	3 995	4 986	6 669	+ 67 %
Province d'Anvers	22 979	28 357	36 843	+ 60 %
Bruxelles Capitale	20 477	26 900	37 024	+ 81 %
Hal-Vilvorde	5 422	6 738	8 793	+ 62 %
Louvain	3 435	4 405	5 984	+ 74 %
Nivelles	3 511	4 686	6 632	+ 89 %
Province du Brabant	32 845	42 729	58 433	+ 78 %
Bruges	3 190	4 012	5 230	+ 64 %
Dixmude	468	571	746	+ 59 %
Ypres	813	1 003	1 291	+ 59 %
Courtrai	4 140	5 027	6 344	+ 53 %
Ostende	1 464	1 820	2 421	+ 65 %
Roulers	1 979	2 347	2 996	+ 51 %
Tielt	1 225	1 464	1 807	+ 47 %
Furnes	625	781	1 012	+ 62 %
Flandre-Occidentale	13 904	17 025	21 847	+ 57 %
Alost	2 385	2 912	3 713	+ 56 %
Termonde	1 843	2 304	2 994	+ 62 %
Eeklo	728	880	1 102	+ 51 %
Gand	5 213	6 566	8 693	+ 67 %
Audenaerde	1 120	1 380	1 769	+ 58 %
Saint-Nicolas	2 560	3 147	4 035	+ 58 %
Flandre-Orientale	13 849	17 189	22 306	+ 61 %
Ath	552	689	931	+ 69 %
Charleroi	3 280	4 213	5 922	+ 81 %
Mons	1 597	2 065	2 841	+ 78 %
Mouscron	577	720	1 005	+ 74 %
Soignies	1 204	1 489	2 011	+ 67 %
Thuin	959	1 202	1 673	+ 75 %
Tournai	1 149	1 406	1 799	+ 56 %
Province du Hainaut	9 318	11 784	16 182	+ 74 %
Huy	825	1 058	1 448	+ 76 %
Liège	5 591	7 342	9 991	+ 79 %
Verviers	2 795	3 559	4 653	+ 66 %
Waremme	535	678	888	+ 66 %
Province de Liège	9 746	12 637	16 980	+ 74 %
Hasselt	3 277	4 163	5 714	+ 75 %
Maaseik	1 410	1 829	2 646	+ 88 %
Tongres	1 287	1 584	2 139	+ 66 %
Province du Limbourg	5 974	7 576	10 499	+ 76 %

	1985	1987	1989	Ecart
Arlon	428	505	634	+ 48 %
Bastogne	467	596	766	+ 64 %
Marche en Famenne	526	673	882	+ 68 %
Neufchâteau	618	749	944	+ 53 %
Virton	358	435	546	+ 63 %
Province du Luxembourg	2 397	2 958	3 772	+ 57 %
Dinant	932	1 202	1 577	+ 69 %
Namur	2 408	3 162	4 302	+ 79 %
Philippeville	508	654	866	+ 70 %
Province de Namur	3 848	5 018	6 745	+ 75 %

Deux remarques s'imposent :

— d'abord, pour chacun des arrondissements, le taux de croissance du nombre de sociétés, tel que défini à la note 15, est plus important que le taux de croissance valable pour l'ensemble des assujettis à la TVA ; le renouveau de l'esprit d'entreprise s'est donc traduit essentiellement par la création d'entités économiques ayant pris la forme de sociétés, au détriment de l'assujettissement des personnes physiques ; ce phénomène est particulièrement visible dans les arrondissements qui connaissent une présence relativement limitée de sociétés ;

— ensuite, ce taux de croissance semble plus marqué dans certaines Provinces : le Brabant tire parti de la présence de Bruxelles-Capital comme pôle d'attraction (+ 81 %), et cet effet se fait sentir encore plus nettement dans les arrondissements périphériques (Nivelles à + 89 % et Louvain + 74 %) ; le Hainaut voit quatre de ses arrondissements enregistrer un taux de croissance de plus de 70 % (Charleroi, Mons, Mouscron et Thuin) ; les Provinces de Liège (avec les arrondissements de Huy et Liège), du Limbourg (avec les arrondissements de Hasselt et de Maaseik) et de Namur (avec les arrondissements de Namur et de Philippeville) enregistrent aussi la présence d'arrondissements jouant un rôle d'entraînement dans la Province.

Sont présentés ensuite ici les chiffres du nombre d'assujettis ayant pris une forme de société et ayant cessé leurs activités, de 1985 à 1987 et de 1987 à 1989, par arrondissement administratif, ainsi que la part que le nombre des entreprises radiées en 1989 représente, une fois comparé au nombre d'assujettis ayant pris une forme de société et enregistrés dans cet arrondissement au terme de l'année 1989 :

	De 1985 à 1987	De 1987 à 1989	% du total des entre- prises pour 1989
Anvers	1 732	2 075	4,1 %
Malines	246	291	2,5 %
Turnhout	299	402	3,2 %
Province d'Anvers	2 277	2 768	3,7 % soit + 21,5 %
Bruxelles Capitale	2 782	3 571	5,0 %
Hal-Vilvorde	394	440	2,8 %
Louvain	258	278	2,7 %
Nivelles	348	407	3,2 %
Province du Brabant	3 782	4 696	4,2 % soit + 24,2 %

	De 1985 à 1987	De 1987 à 1989	% du total des entre- prises pour 1989
Bruges	183	330	3,2 %
Dixmude	15	28	1,9 %
Ypres	35	43	2,1 %
Courtrai	225	281	2,5 %
Ostende	124	131	2,8 %
Roulers	147	116	1,9 %
Tielt	41	53	1,5 %
Furnes	51	55	2,6 %
Flandre-Occidentale	821	1 037	2,5 %
	soit + 26.3 %		
Alost	180	210	3,1 %
Termonde	118	167	2,3 %
Eeklo	60	42	1,5 %
Gand	491	546	2,9 %
Audenaerde	93	83	2,4 %
Saint-Nicolas	159	246	5,3 %
Flandre-Orientale	1 101	1 294	2,7 %
	soit + 17.5 %		
Ath	20	30	1,5 %
Charleroi	345	434	4,0 %
Mons	160	195	3,6 %
Mouscron	47	47	2,4 %
Soignies	133	160	4,6 %
Thuin	83	92	2,5 %
Tournai	113	113	3,7 %
Province du Hainaut	901	1 071	3,6 %
	soit + 18.9 %		
Huy	55	117	3,5 %
Liège	603	795	4,0 %
Verviers	192	241	2,5 %
Waremme	25	52	2,6 %
Province de Liège	875	1 205	3,5 %
	soit + 37.7 %		
Hasselt	185	237	1,9 %
Maaseik	91	121	2,2 %
Tongres	65	97	2,5 %
Province du Limbourg	341	455	2,1 %
	soit + 33.4 %		
Arlon	35	35	2,8 %
Bastogne	29	27	1,7 %
Marche en Famenne	35	42	2,1 %
Neufchâteau	57	38	1,9 %
Virton	27	32	3,3 %
Province du Luxembourg	183	174	2,3 %
	soit - 5 %		
Dinant	79	97	2,5 %
Namur	264	259	2,9 %
Philippeville	30	46	1,5 %
Province de Namur	373	402	2,6 %
	soit + 7.8 %		

L'évolution du nombre de radiations de sociétés entre les périodes 1985-1987 et 1987-1989 est assez variable de province à province : la croissance la plus spectaculaire frappe les provinces de Liège (+ 37 %) et du Limbourg (+ 33 %), provinces où le renouveau de l'esprit d'entreprise mis en exergue aux points précédents s'accompagne d'une forte croissance du taux de disparition d'entités économiques existantes ; la majorité des autres provinces voient ce taux de croissance osciller entre 15 et 25 % ; seule, la Province de Namur connaît un taux inférieur : + 7,8 % ; enfin, le cas de la Province de Luxembourg est particulièrement intéressant, puisqu'on y a constaté une diminution de 5 % du taux de radiations des entreprises ayant opté pour une forme juridique de société.

IV.— EN GUISE DE CONCLUSION...

L'abondante littérature, scientifique, économique ou financière, qui a été consacrée au cours des dernières années à la remise à l'honneur, dans l'opinion publique, de l'image du créateur d'entreprise et de l'entrepreneur en lui-même, semble être le reflet d'un phénomène général de croissance du nombre d'entreprises (à caractère de société ou personnes physiques) qui se manifeste en Belgique aussi.

Cette croissance ne se manifeste cependant pas de façon uniforme partout : certaines régions, caractérisées plus que d'autres par des conditions économiques favorables (localisation favorable, moyens de communication bien développés, passé économique riche d'expériences, ...), connaissent une véritable explosion du nombre d'entités économiques nouvelles.

Mais la création d'une entreprise reste une aventure périlleuse, qui se doit d'être préparée avec soin ; aussi est-ce sans surprise que l'on constate, en guise de corollaire à cette croissance du nombre d'activités nouvelles, une croissance parallèle du nombre d'abandons d'activités, que ce soit à la suite d'une reprise, d'une fusion, d'une faillite, d'un concordat ou d'un abandon pur et simple d'activité faute de repreneur. Le cas de la Province de Luxembourg et de certains arrondissements caractérisés jusqu'alors par un tissu entrepreneurial peu important doit être souligné, car on y a assisté au cours des dernières années à un accroissement important du taux de créations d'activités nouvelles et à une diminution du taux de disparition d'entreprises existantes.